CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION EUROPÉENNES. LES ENTREPRISES ET L' INTÉGRATION EUROPÉENNE.

Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines
Institut Supérieur de Management
Laboratoire de Recherche en Management LAREQUOI

en partenariat avec
L'Université Matej Bel de Banska Bystrica, Faculté des sciences politiques et des relations internationales
L'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, Faculté d'études européennes, Département de relations internationales et d'études américaines
L'Université Jagellon de Cracovie, Institute of European Studies
La Nouvelle Université Bulgare, Département de sciences politiques, Sofia.

CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION EUROPÉENNES

LES ENTREPRISES ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

8 janvier 2015

à l'ISM (Saint-Quentin-en-Yvelines)

> Contexte
> Objectifs
> Propositions de contributions
> Comité scientifique et d'organisation

La session organisée le 8 janvier 2015 est la cinquième d'une série consacrée aux problématiques de citoyenneté et d'intégration européenne, organisée en partenariat avec une dizaine d'universités d'Europe centrale et orientale.
La première a été consacrée à « l'Europe face à ses nouveaux citoyens : des mobilisations aux élections », à Sofia, le 16 avril 2014. Les thématiques, le 23 avril 2014 à Banska Bystrica et le 6 octobre 2014 à Cracovie, sont centrées sur « Coopérations, Intégrations et Voisinages », 10 ans après l'intégration de ces pays dans l'UE. Enfin, à Cluj-Napoca, le 15 mai 2014, la session s'intitulait « Les médias et la citoyenneté européenne ».

Le contexte

Au sein des premiers pays fondateurs des communautés européennes comme des derniers adhérents à l'Union européenne, les attentes des citoyens étaient grandes, qu'il s'agisse de désir de paix ou de développement économique, et des désenchantements s' expriment aujourd'hui. Les évolutions institutionnelles, politiques et sociales, depuis une vingtaine d'années, ainsi que les intégrations successives, ont mis en évidence la réalité et l'intensité des disparités internes au sein de chaque État membre de l'UE, qui s' imposent à tous les citoyens. Avec les conséquences de la crise depuis 2008, ces disparités peuvent conduire à la fois à des mises en place de solidarités élargies et des tendances et à des replis identitaires et/ou nationalistes. Une crise idéologique profonde semble secouer certains pays, en particulier lorsque les institutions nationales sont moins reconnues ou légitimées.
Ainsi, en particulier pour les anciens pays satellites de l'URSS, cette intégration européenne, ce « retour en Europe » pour beaucoup, après la création d'un nouvel État pour quelques-uns, s'inscrit dans un processus plus ou moins long. Il a fallu en effet mettre en place des négociations, des mises aux normes, des transformations souvent

profondes des droits, des réglementations voire des institutions. Il s'est agi d'« européanisation » institutionnelle, en quelque sorte, laquelle s'est inscrite dans une mutation que beaucoup d'analystes ont qualifiée de « transition », économique et démocratique.

Évidemment, la question de l'intégration et de la citoyenneté européennes va bien au-delà des considérations politiques, diplomatiques, institutionnelles voire journalistiques, car toute la société, à savoir chaque citoyen, chaque résident, chaque organisation, chaque entreprise sont concernés.
Cette intégration européenne est un processus complexe, long et polymorphe. À défaut de pouvoir constater l'émergence d'un espace public européen, des convergences existent qui permettent d'envisager la connexion d'espaces publics au sein de l'Union et la réalisation d'une citoyenneté active. Pour cela, il faut bien sûr qu'au sein de chaque pays, les citoyens nationaux fassent le choix de la découverte de ces espaces, et non celui de l'ignorance et du rejet.
L'intégration européenne, c'est également la mise en place de normes de productions collectives et de qualité. Dans cette perspective, l'UE, dont les technocrates sont souvent montrés du doigt, prenant en compte les risques liés à l'environnement et les risques de santé publique (Beck), participe à la création d'un marché unique au monde sur lequel une éthique de production et des impératifs de qualité imposés doivent permettre de s' assurer de la préservation de l'environnement et des bonnes conditions de vie de la population européenne. Ces sujets sont au centre de discussions et de controverses, notamment liées au développement des échanges internationaux (traité transatlantique), des productions industrielles et de laboratoires, des mises en concurrences des régions avec leurs productions locales (fromages, vins, etc.), ou encore quand il s'agit d'autoriser ou non des types de productions contestées (OGM, gaz de schiste, etc.). On peut alors penser que la population et la citoyenneté européennes se constituent aussi à partir d'un marché et des règles uniques dans le monde qui participent à l'éducation et au bien-être de la population européenne…. Bien sûr les entreprises sont des acteurs centraux de ce contexte.

Il est intéressant d'aborder une double problématique : celle du rôle des entreprises dans l'intégration européenne, d'une part, et celle des conséquences de l'intégration européenne sur les entreprises, d'autre part.
En effet, ces entreprises, privées, publiques ou mixtes, ont été très peu analysées sous l' angle de leurs évolutions, de leurs managements, de leurs structures, par rapport à l' intégration européenne alors que l'économique (à défaut du politique) a souvent prévalu. Si migrations et mobilités sont très abondamment étudiées, la prise en compte des

entreprises est restée souvent à un niveau macro-économique ou sectoriel.

-> Remonter

Objectifs

Les approches développées dans la session du 8 janvier 2015 peuvent être multiples, et pourront concerner notamment les domaines suivants :

Management :
L'intégration européenne implique une relative homogénéisation des systèmes de contrôle de gestion, une mise en place d'indicateurs et de normes partagés, et peut-être d'un système comptable européen intégré. Plus généralement, une analyse des conséquences de l'intégration européenne sur les pratiques managériales est nécessaire. La question des équilibres entre l'adaptation des pratiques et outils aux spécificités locales et la cohérence d'ensemble des systèmes de gestion, au regard des logiques européennes notamment, est également posée.

Culture :
L'intégration européenne implique pour les entreprises une certaine unicité des systèmes de management et des procédures, ou a minima une mise en conformité et une standardisation au regard de normes supranationales. Cependant, l'extension des domaines d'action et les nouvelles diversités des personnels mais aussi des consommateurs, peuvent entraîner un allongement des processus d'information et de décision et induire paradoxalement de nouvelles distances, qu'il est alors important de maîtriser. En outre, des questions interculturelles se posent pour les entreprises qui opèrent sur des sphères géographiques élargies.

Ressources Humaines :
La législation sociale contribue, ou peut contribuer, à l'intégration européenne. Il est également nécessaire d'envisager des dispositifs de formation permettant l'acquisition de compétences nécessaires aux nouvelles situations institutionnelles et marchandes, en particulier au sein des derniers États membres. En outre, les dispositifs spécifiques d' expatriation et la création du statut de travailleurs détachés supposent des processus particuliers de gestion des ressources humaines.

Management public :

La politique industrielle désormais induite par la Commission européenne entend promouvoir l'innovation, en particulier, ou encore intégrer les entreprises aux projets de recherche. Cette logique politique induit une uniformisation de conceptions comme de pratiques au sein de chaque État membre et peut réduire les possibilités d' expérimentation originale. Par ailleurs, les régulations réalisées sur les secteurs des biens collectifs (eau, transport, énergie, etc.) entrainent des modifications parfois majeures dans les modes de fonctionnement des entreprises ou des opérateurs participant au service public.

Marketing et communication :

Certes l'intégration peut permettre par une économie d'échelle de réduire les budgets marketing et communication (étude de marché à l'échelle de l'UE, unicité de la politique de communication, campagne de publicité pensée et réalisée au niveau européen, mise en place de normes et de logos pour une plus grande masse de consommateurs). Néanmoins la réduction des barrières à l'entrée pour les autres producteurs européens (voire mondiaux vu la politique commerciale libérale de l'UE) réduit aussi l'attractivité du marché pour l'entreprise qui ne peut plus bénéficier de marché protégé, de base arrière, ce qui réduit leurs marges et également leurs possibilités d'innovation.. La réglementation européenne sur le respect des principes de concurrence augmente le coût des ententes et le risque d'être pris, la rivalité inter firmes se renforce donc mais également le consumérisme, d'où une mise en place de discours et d'actions commerciales accroissant les coûts. Cette apparente contradiction doit être replacée dans son contexte selon les produits, les services, la culture, le type d'entreprise, de consommateurs, etc.

Politique et stratégie :

Les délocalisations intra-européennes, les stratégies d'optimisation fiscale et des charges sociales sont autant de déterminants des tendances des mobilités économiques intra-européennes. Une entreprise citoyenne et responsable au niveau européen doit prendre en compte ces conséquences tout en poursuivant ses objectifs, mais comment inciter, encourager dans un sens stratégiquement cohérent, tout en prévenant et contrôlant les dérives parfois constatées ? Plus généralement, la Responsabilité sociétale des entreprises peut s'articuler, s'enrichir de l'intégration européenne, mais comment faire ?

-> Remonter

Propositions de contributions

Les propositions de contributions (titre, résumé de la proposition, présentation personnelle de l'auteur sur deux pages maximum) sont **à adresser avant le 20 octobre 2014** à Annie Bartoli (annie.bartoli@uvsq.fr) et à Gilles Rouet (gilles.rouet@uvsq.fr), en anglais ou en français.
Les langues de la contribution écrite et de la présentation orale seront le français ou l' anglais.
Les contributeurs retenus seront avisés **dès le 10 novembre 2014**. Ils devront transmettre leur **article complet avant le 15 décembre 2014**, selon les normes présentées dans le document en téléchargement.

-> Remonter

Comité scientifique et d'organisation

Christophe Assens, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
Annie Bartoli, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
Thierry Côme, *Université de Reims Champagne-Ardenne*
Serge Dufoulon, *Université de Grenoble II*
François Goxe, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
Philippe Hermel, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
Stela Raytcheva, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines*
Gilles Rouet, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université de Banska Bystrica*
Michael Viegas Pires, *Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
Emmanuel Aman-Morin*, Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
Bruno Besaudun*, Larequoi-ISM, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

-> Remonter